

# CAHIER D'ACCUEIL

2023–2024

CERCLE SCOLAIRE  
LES BREULEUX ET ENVIRONS

[WWW.BREULEUX.CH](http://WWW.BREULEUX.CH)



## TABLE DES MATIERES

|   |    |
|---|----|
| Table des matières .....                            | 2  |
| 1. Mot de bienvenue de la direction .....           | 3  |
| 2. Lieux scolaires.....                             | 3  |
| 3. Partenaires scolaires .....                      | 3  |
| 4. Répartition des classes et des enseignants ..... | 4  |
| 5. Rentrée scolaire – vacances – jours fériés ..... | 5  |
| 6. Protocole d'intervention pour les parents .....  | 6  |
| 7. Règles de vie.....                               | 6  |
| 8. Transports scolaires.....                        | 6  |
| 9. Moyens de locomotion.....                        | 7  |
| o Pédibus .....                                     | 7  |
| 10. Horaires .....                                  | 7  |
| 11. Cours facultatifs et devoirs surveillés.....    | 8  |
| 12. Places de parc.....                             | 8  |
| 13. Demande de congé.....                           | 8  |
| 14. Absences.....                                   | 9  |
| o Absences justifiées .....                         | 9  |
| o Absences injustifiées .....                       | 9  |
| o Rattrapage .....                                  | 9  |
| 15. Appareils numériques .....                      | 9  |
| 16. Cour de récréation .....                        | 9  |
| 17. Clinique dentaire .....                         | 10 |
| 18. Assurance .....                                 | 10 |
| 19. Bibliothèque .....                              | 10 |
| 20. Équipement .....                                | 10 |
| 21. Traitement médicamenteux.....                   | 11 |
| 22. Changement de coordonnées .....                 | 11 |
| 23. Site internet.....                              | 11 |
| 24. ECOLE 21.....                                   | 11 |

## 1. MOT DE BIENVENUE DE LA DIRECTION

Chers parents,  
Chers élèves,

Je vous souhaite une belle rentrée 2022-23 et suis heureuse de vous retrouver pour cette nouvelle année scolaire.

Qu'elle soit remplie de succès, d'entrain, de motivation et d'amusement. Qu'elle puisse contribuer au développement de votre enfant. Qu'elle soit sécurisante et épanouissante.

L'accompagnement des élèves et leur famille dans les apprentissages est une priorité pour le corps enseignant et la direction.

Au plaisir de vous rencontrer

Maryline Chenal

## 2. LIEUX SCOLAIRES

Le cercle scolaire des Breuleux et environs regroupe les élèves des villages des Breuleux, La Chaux-des-Breuleux, Les Emibois, Muriaux, Le Peuchapatte et Le Cerneux-Veusil.

Les classes sont réparties sur trois lieux scolaires : Les Breuleux, Les Emibois et la Chaux-des-Breuleux.

## 3. PARTENAIRES SCOLAIRES

### Direction

Maryline Chenal

032.552.17.40

**079.546.57.15**

Joignable du lundi  
au vendredi jusqu'à  
17h30

### Salle des maîtres

Les Breuleux

032.552.17.43

### Commission d'école

Malika Châtelain

Présidente

[instruction@breuleux.ch](mailto:instruction@breuleux.ch)

### Infirmière scolaire

Monia Prélaz

079.625.05.95

### Médiatrice scolaire

Claire Chappatte

079.664.69.13

### Service de l'enseignement

Secrétariat

032.420.54.10

|   |                                |               |
|---|--------------------------------|---------------|
| <b>Concierges</b>                           |                                |               |
| Georges Huguet                              | Ecole primaire<br>Les Breuleux | 079.290.39.07 |
| Yann Baume                                  | Ecole primaire<br>Les Breuleux |               |
| Cyrille Bigler                              | Salle Polyvalente              | 079.290.27.06 |
| Dominique Egli                              | Ecole primaire<br>Les Emibois  | 078.828.57.36 |
| <b>Centre d'orientation scolaire</b>        |                                | 032.420.34.70 |
| <b>Psychologue scolaire</b>                 |                                |               |
| Hugues Schaffter                            |                                | 032.420.34.70 |
| <b>Médecin scolaire</b>                     |                                |               |
| Dresse Cannelle Broquet Ducret              |                                | 032.951.27.63 |
| <b>Clinique dentaire</b>                    |                                | 079.277.02.06 |
| <b>Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE)</b> |                                |               |
| Marie Lanz                                  |                                | 032.552.17.50 |
| <b>Commune des Breuleux</b>                 |                                |               |
| Secrétariat                                 |                                | 032.959.43.30 |
| <b>Commune de Muriaux</b>                   |                                |               |
| Secrétariat                                 |                                | 032.951.19.06 |
| <b>Commune de la Chaux-des-Breuleux</b>     |                                |               |
| Secrétariat                                 |                                | 032.954.18.24 |

#### 4. RÉPARTITION DES CLASSES ET DES ENSEIGNANTS

| Degrés              | Enseignants                         | Classe       | N° de téléphone |
|---------------------|-------------------------------------|--------------|-----------------|
| <b>Les Breuleux</b> |                                     |              |                 |
| <b>1-2P</b>         | Marianne Badet                      | Nouveau bât. | 032.552.17.45   |
| <b>3P</b>           | Aure Allemann                       | Classe n°3   | 032.552.17.41   |
| <b>3-4P</b>         | Maryline Baumann<br>Maryline Chenal | Classe n°1   | 032.552.17.41   |
| <b>4P</b>           | Jennie Koller                       | Nouveau bât. | 032.552.17.42   |
| <b>5P</b>           | Estelle Beuchat                     | Classe n°5   | 032.552.17.41   |
| <b>6P</b>           | Juliane Miserez<br>Aline Burkhalter | Classe n°8   | 032.552.17.44   |
| <b>7P</b>           | Julie Rebetez                       | Classe n°2   | 077.512.54.34   |
| <b>8P</b>           | Marielle Choulat                    | Classe n°6   | 032.552.17.41   |
| <b>8P</b>           | Noémie Dubail                       | Classe n°4   | 032.552.17.41   |

| <b>Les Emibois</b>            |                                     |                       |               |
|-------------------------------|-------------------------------------|-----------------------|---------------|
| <b>1-2P</b>                   | Laetitia Gurba                      | Les Emibois           | 032.552.17.48 |
| <b>La Chaux-des Breuleux</b>  |                                     |                       |               |
| <b>1-2P</b>                   | Maurane Bürki<br>Valérie Froidevaux | La Chaux-des-Breuleux | 032.552.17.49 |
| <b>Enseignants 3-8P</b>       |                                     |                       |               |
| <b>ACT</b>                    | Juliette Farine                     | Salle ACT             | 032.552.17.43 |
| <b>Soutien</b>                | Carlo Di Pietrantonio               | Nouveau bât.          | 032.552.17.43 |
| <b>Enseignante auxiliaire</b> | Marina Gisiger                      |                       | 032.552.17.43 |
| <b>Enseignante auxiliaire</b> | Lena Joly                           |                       | 032.552.17.43 |
| <b>Enseignante auxiliaire</b> | Delphine Parent                     |                       | 032.552.17.43 |

## 5. RENTRÉE SCOLAIRE – VACANCES – JOURS FÉRIÉS

**Rentrée scolaire 2023-2024**    **Lundi 21 août 2023**

|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| <b>Vacances d'automne</b>         | Du lundi 16 octobre au vendredi 27 octobre 2023      |
| <b>Toussaint</b>                  | Mercredi 1er novembre 2023                           |
| <b>Vacances de Noël</b>           | Du lundi 25 décembre 2023 au vendredi 5 janvier 2024 |
| <b>Mardi gras</b>                 | Mardi après-midi 13 février 2024                     |
| <b>Semaine blanche</b>            | Du lundi 19 au vendredi 23 février 2024              |
| <b>Vacances de Pâques</b>         | Du lundi 29 mars au vendredi 12 avril 2024           |
| <b>Fête du travail</b>            | Mercredi 1er mai 2024                                |
| <b>Ascension</b>                  | Jeudi 9 mai et vendredi 10 mai 2024                  |
| <b>Pentecôte</b>                  | Lundi 20 mai 2024                                    |
| <b>Fête Dieu</b>                  | Jeudi 30 et vendredi 31 mai 2024                     |
| <b>Indépendance du Jura</b>       | Dimanche 23 juin 2024                                |
| <b>Fin de l'année scolaire</b>    | Vendredi 5 juillet 2024 à 11h40                      |
| <b>Vacances d'été</b>             | Du lundi 8 juillet au vendredi 16 août 2024          |
| <b>Rentrée scolaire 2024-2025</b> | Lundi 19 août 2024                                   |

## 6. PROTOCOLE D'INTERVENTION POUR LES PARENTS

Lorsque les parents rencontrent un problème scolaire concernant leur enfant, ils veilleront à suivre les étapes suivantes :

- 1) S'adresser en priorité à l'enseignant(e) concerné(e)
- 2) En cas d'impasse, s'adresser à la direction de l'école, qui prendra les dispositions nécessaires et en référera, si besoin, à l'interlocuteur compétent.
- 3) S'adresser à la commission d'école

## 7. RÈGLES DE VIE

Les règles de vie sont travaillées et expliquées en classe, les élèves participent à l'élaboration de ces dernières.

Chaque élève a une attitude correcte et polie et s'abstient de tout acte de violence physique ou verbale. Les élèves n'apportent aucun objet dangereux à l'école. Ils respectent l'environnement et sont tenus de se soumettre aux différentes règles de discipline des bâtiments scolaires qu'ils fréquentent.

Tout non-respect des règles sera sanctionné.

Les bonbons, chewing-gum et autres friandises ne sont pas acceptés au sein du périmètre scolaire. Ces derniers seront confisqués par les enseignants.

## 8. TRANSPORTS SCOLAIRES

**Seuls les élèves bénéficiant d'un titre de transport délivré par l'école peuvent emprunter les transports scolaires et uniquement sur le trajet reliant leur domicile à l'école.**

Tous les passagers se conforment aux règles ci-dessous établies par l'école pour le confort et la sécurité de chacun.

- Aux Emibois, j'attends le bus dans l'herbe ou dans la cabane en cas de pluie.
- Aux Breuleux, j'attends le bus sous la passerelle ou dans la petite cour. Lorsque le car s'arrête je me dirige vers celui-ci et j'attends que tous les enfants sortent avant de monter.
- Les élèves de 1-2P attendent le bus pour les Emibois et La Chaux-des-Breuleux dans l'abri.
- A la Chaux-des-Breuleux, j'attends le bus devant l'école.
- J'entre sans bousculer mes camarades et je salue le chauffeur.
- Je choisis tout de suite une place et je m'attache.
- Je reste assis(e) et attaché(e).
- Je respecte mes camarades et je suis poli(e).
- Je profite de manger et de boire avant l'arrivée du bus.

- A l'arrivée, j'attends que le car s'arrête, je me détache délicatement, je sors tranquillement et je prends mes affaires.
- Si j'ai besoin d'aide, je peux m'adresser au chauffeur, à un camarade ou à la personne portant le gilet jaune.

Toute transgression sera sanctionnée.

## 9. MOYENS DE LOCOMOTION

Pour la sécurité des enfants, nous vous demandons de ne pas utiliser l'accès à l'école en voiture, du lundi au vendredi durant le temps scolaire, de 7h00 à 17h00.

Sur recommandation de la gendarmerie scolaire, nous conseillons aux enfants jusqu'à la 6<sup>P</sup> y compris d'éviter de venir à l'école à vélo. En effet, les élèves recevront des informations théoriques et pratiques sur la circulation routière dès la 6<sup>P</sup>. Le port du casque est fortement conseillé lors de l'utilisation du vélo.

De plus, pour des raisons de sécurité, il est interdit de venir à l'école en trottinette, en skate ou avec tout autre moyen de transport. Toute transgression sera sanctionnée.

Nous conseillons vivement les familles à privilégier les déplacements à pied.

### 0 PÉDIBUS

Depuis 2018, des lignes de Pédibus fonctionnent dans les quartiers des Breuleux afin d'accompagner les élèves sur le chemin de l'école. Pour tout renseignement, nous vous invitons à contacter Madame Anais Gunsch-Donzé, par téléphone au 076 465 41 61 ou par mail à l'adresse suivante : [jura@pedibus.ch](mailto:jura@pedibus.ch)

## 10. HORAIRES

L'établissement est accessible aux élèves **dix minutes** avant le début des cours.

| Heure d'ouverture<br>des portes | Heure du début<br>des cours |
|---------------------------------|-----------------------------|
| 7h20                            | 7h30                        |
| 8h10                            | 8h20                        |
| 13h25                           | 13h35                       |

**Les élèves sont sous la responsabilité des parents en dehors des horaires scolaires.**

Les élèves des Breuleux sont priés de quitter l'enceinte de l'école dès la fin des cours.

Les élèves externes attendent leur bus dans le périmètre établi sous la surveillance d'un adulte.

## 11. COURS FACULTATIFS ET DEVOIRS SURVEILLÉS

Dès qu'un enfant est inscrit à un cours facultatif ou aux devoirs surveillés, ces derniers deviennent **obligatoires**. La règle des absences et retards s'applique donc également pour ces cours. Il est attendu des élèves qu'ils aient un comportement correct et qu'ils respectent les règles. En cas de problème, votre enfant sera averti deux fois par écrit et une exclusion sera prononcée en cas de récidive. Les cours facultatifs commencent dès la première semaine et n'ont pas lieu la dernière semaine d'école.

## 12. PLACES DE PARC

Les places de parc sont réservées à la maison de l'enfance, aux enseignants ainsi qu'aux transports scolaires. **L'accès au chemin de la Pépinière est interdit aux non ayant-droits de 7h00 à 17h00.**

Nous vous demandons d'utiliser les places sur le parking de la Pépinière, ceci afin de sécuriser au maximum l'arrivée et la sortie de l'école. Des contrôles réguliers auront lieu.

## 13. DEMANDE DE CONGÉ

Un congé spécial peut être octroyé à un élève pour des motifs justifiés liés :

- À la vie familiale de l'élève (impossibilité avérée pour les parents de s'adapter au régime des vacances scolaires, réunion familiale exceptionnelle)
- À des activités artistiques ou sportives de haut niveau
- À des occasions de formation particulière (par ex. stage linguistique sur le temps scolaire, etc.)

Sont exclues de ce domaine, des demandes de congé liées à des convenances personnelles (réservation de voyage ou de séjour à des conditions avantageuses, prolongement de week-end...).

La demande de congé doit être présentée par le représentant légal de l'élève, **un mois** à l'avance, par écrit et motivée **à la commission d'école**.

Chaque élève peut bénéficier, sans justification, de deux demi-journées de congé maximum par année scolaire. (cf. ordonnance scolaire art. 93). Cependant, un tel congé doit faire l'objet d'une annonce par les parents **10 jours** avant à la direction ou à l'enseignant pour validation et signature au moyen de la formule « demande de congé sans justification ».



## **14. ABSENCES**

### **0 ABSENCES JUSTIFIÉES**

En cas d'absence imprévue d'un élève (maladie, accident, etc.), les parents sont tenus d'avertir l'école **au plus vite** par téléphone.

Un justificatif en bonne et due forme, signé, est apporté à l'enseignant(e) le jour même du retour en classe est demandé en 1-2P et remplir le justificatif à la fin du carnet de devoirs pour les 3-8P.

Un certificat médical est attendu pour toute absence de 10 jours ou plus.

### **0 ABSENCES INJUSTIFIÉES**

En cas d'absence injustifiée ou d'un non-respect d'une décision de la commission d'école, cette dernière se réserve le droit d'amender les leçons manquées. L'affectation des sommes perçues est réservée à des activités scolaires. Les leçons injustifiées figurent dans le bulletin scolaire de l'enfant.

### **0 RATTRAPAGE**

Les parents et l'élève pourvoient eux-mêmes au rattrapage des cours manqués.

## **15. APPAREILS NUMÉRIQUES**

**Les téléphones portables, montres connectées et autres appareils électroniques sont interdits dans l'enceinte de l'école.** Il en va de même dans les alentours de l'école, les salles de sport, les transports ainsi qu'à la piscine ou la patinoire.

En cas de non-respect de ces prescriptions, les appareils seront confisqués et pourront être récupérés par les parents auprès de la direction de l'école.

Les outils numériques compensatoires doivent être paramétrés par l'autorité parentale afin de garantir la sécurité de l'enfant.

## **16. COUR DE RÉCRÉATION**

La récréation se déroule sous la surveillance d'adultes. La récréation a lieu hors des bâtiments. Les élèves sont tenus de respecter les règles (cf point 7).

## 17. CLINIQUE DENTAIRE

Le service dentaire scolaire s'adresse aux enfants durant toute la scolarité obligatoire.

Il offre :

- Un examen annuel par la clinique dentaire ambulante
- La possibilité de traiter la denture selon un tarif préférentiel
- Une aide financière pour les soins, sous condition de revenu. (cf site de la commune des Breuleux)

Les soins éventuels à effectuer sont consignés dans le carnet dentaire personnel de l'élève qui sera présenté aux parents pour signature. Cette visite aura lieu début septembre.

## 18. ASSURANCE

La police d'assurance de la commune consiste en une police complémentaire qui ne couvre que les frais que votre assurance ne prend pas en charge (franchise, participation personnelle).

Pour plus d'informations concernant la procédure à suivre, veuillez contacter la direction.

## 19. BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque est désormais accessible dès la 1<sup>P</sup>.

La bibliothèque est ouverte tous les mardis de 13h00 à 13h30 et de 15h10 à 16h30 ainsi que les jeudis de 13h00 à 13h30. (Pour les 1-2<sup>P</sup>, accompagné par un parent)

Les élèves pourront emprunter des livres lors de leurs visites à la bibliothèque avec leur classe.

**Chaque livre perdu ou abimé devra être payé 40.-.**

## 20. ÉQUIPEMENT

Chaque élève doit avoir une paire de pantoufles (en état) **dès le 1<sup>er</sup> jour d'école**. Le port des pantoufles est obligatoire dans les bâtiments scolaires.

Les élèves doivent également se munir d'un tablier (chemise...) pour les activités manuelles.

Pour les leçons d'éducation physique, chaque enfant doit être muni d'une paire de baskets ne marquant pas le sol.

## **21. TRAITEMENT MÉDICAMENTEUX**

Nous demandons aux parents d'informer les enseignants si leur enfant suit un traitement ainsi que tout changement lié à celui-ci.

## **22. CHANGEMENT DE COORDONNÉES**

Tout changement d'adresse, de numéros de téléphone, etc., doit être annoncé au plus vite à l'enseignant(e) concerné(e).

## **23. SITE INTERNET**

Vous retrouverez toutes ces informations et la feuille pour les demandes de congé sans justification sur le site de la commune des Breuleux : <https://www.breuleux.ch/> sous Administration et École primaire.

## **24. ECOLE 21**

Notre école fait partie du groupe École 21 qui propose différents projets pour l'école, comme le canapé forestier qui a été mis en place en septembre 2021. Un groupe d'enseignants et de parents mettent en place de nouvelles idées. Si vous êtes intéressés à rejoindre ce groupe, vous pouvez contacter Aline Burkhalter par mail : [aline.burkhalter@edu.jura.ch](mailto:aline.burkhalter@edu.jura.ch)

Le cercle scolaire des Breuleux et environs, le 21 août 2023